



AFK Formations

Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d’activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de Christel HELLOIN intitulée « **PROJET THERAPEUTIQUE ET INTERVENTION DANS LES TROUBLES DE LA COGNITION MATHÉMATIQUE à l’issue du bilan réalisé CHEZ LES ENFANTS DE 5 A 15 ANS PRESENTANT UN TROUBLE NEURO-DEVELOPPEMENTAL** ».

Information pratiques :

Dates : 6, 7 et 8 mars 2025

Horaires :

Jours 1 et 2 : 9h - 13h / 14h30 - 17h30

Jour 3 : 8h45 - 12h30 / 13h45 - 16h

Nombre d’heures au total : 20 heures

Pré-requis :

- Être orthophoniste ou logopède et pouvoir le justifier
- Avoir suivi une formation sur l’évaluation orthophonique avec les batteries Examath ou outils d’approche similaire et/ou avoir pratiqué et maîtriser ce type de bilan.
- Avoir une connaissance minimale des modèles théoriques récents développementaux de la cognition mathématique (dont modèle triple code) et des mécanismes pathologiques dans les troubles d’apprentissage (formation ou lectures personnelles)
- S’engager à prendre connaissance d’un document récapitulatif sur la terminologie diagnostique actuelle

Lieu de formation : CIARUS - 67 000 STRASBOURG

Tarifs : 600 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 700 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC (demandes de financement en cours, confirmation à venir)

Objectifs pédagogiques :

- Revoir brièvement et/ou mettre à jour la terminologie diagnostique et les concepts associés (modèle triple code)
- Réfléchir sur l’évaluation de l’efficacité des interventions
- Connaître des principes généraux d’intervention efficaces issus des données de la littérature
- Connaître des outils utiles pour l’intervention, savoir en construire
- Approfondir les mécanismes en jeu dans l’accès au sens du nombre via les codes symboliques, savoir identifier les composantes des activités rééducatives à mettre en œuvre.
- Connaître des outils d’intervention et leur intérêt en fonction de l’objectif thérapeutique visé
- Partager son expertise sur la mise en œuvre d’une séquence de remédiation sur un objectif spécifique

- Être sensibilisé à la notion de cognition incarnée
- Connaitre des données de la littérature sur les interventions probantes
- Découvrir et comprendre les principes et étapes d'un protocole structuré de remédiation intégrant une approche linguistique
- Analyser les facteurs en jeu dans les activités rééducatives proposées
- Analyser les facteurs de risque et de protection
- Réinvestir les connaissances dans des activités de construction de situation de remédiation

Objectifs opérationnels :

- Savoir extraire des conclusions diagnostiques les premiers éléments du projet thérapeutique
- Savoir déterminer des objectifs précis et spécifiques
- Savoir extraire des pistes d'intervention à partir des données de la littérature
- Éviter des entraînements inefficaces ou non probants
- Savoir cibler le choix d'exercices pertinents pour l'efficacité de l'intervention sur la ligne numérique
- S'appuyer sur la littérature pour définir des objectifs spécifiques
- Développer l'utilisation de la ligne numérique comme outil d'intervention pour le calcul
- Savoir déterminer des pistes d'intervention selon la classe sémantique de problèmes
- Savoir affiner les pistes d'intervention selon l'étape déficitaire et pour les problèmes à étapes
- Expérimenter une démarche ludique facilitant l'accès des patients avec TAM à la notion d'équation du 1^{er} degré

Méthodes pédagogiques :

- Méthode affirmative : transmission de savoirs par l'intervenant
- Méthode interrogative : questionnements structurés pour faire découvrir et trouver, par induction ou déduction, les connaissances à acquérir
- Méthode active : confrontation aux pratiques et aux difficultés, échange d'expérience, études de cas

Méthodes d'évaluation :

- Questionnaire en amont, sur les attentes et les pratiques des participants.
- Questionnaire amont (pré-stage) et aval (post-stage) de connaissances, avec feed-back individuel post formation (évaluations des acquis et intentions de modification de pratiques)
- Quiz d'appropriation pendant les séquences présentiels (révision cumulative, avec mise en commun des réponses individuelles, discussion) par outil numérique de quizz ou flash-cards
- Résolution de questions cliniques par les participants.

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42670490367 auprès de la Préfecture de Strasbourg

Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT
dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom.....

....Nom.....

.....

Adresse.....

....

Mail.....

....

Téléphone.....

....

Numéro

ADELI.....

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....

.....

.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 5 mars 2025.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post formation.

Pour les libéraux avec un financement DPC, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à

l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' and 'F' intertwined, followed by the text 'AFK Formations' written in a cursive hand.

Le stagiaire

L'employeur (pour les salariés pris en charge)